

# SALARIÉ·E·S DEBOUT !



#SALAIRES • BILLET D'ACTU • LUNDI 11 SEPT. 2023

N°82

## Toute peine mérite salaire !

Cette vérité populaire, celle du Travail, le libéralisme veut la détruire, par de multiples moyens, dont le surtravail.

Le surtravail est la quantité de travail fournie au-delà du temps rémunéré.

### LE SURTRAVAIL ?

**49 heures hebdo** = plus de 10 % de la population active a travaillé 49 heures ou plus par semaine en 2022 (Eurostat).

**32% de salariés font des heures sup** = 32 % de salariés (hors forfait jours) ont effectué des heures supplémentaires en moyenne chaque mois en 2022.

**42,4 heures hebdo** = les cadres dans la cible du surtravail : en moyenne, les cadres à temps complet travaillent 42,4 heures par semaine (INSEE 29 juin).

### LE « TRAVAILLER PLUS », PAYÉ OU NON, DÉGRADE NOS VIES

**+16,8 heures** : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet est en hausse de 1,8 % sur un an, à 16,8 heures (DARES).

La journée devient à rallonge pour les salariés concernés :

- Ne pas décrocher avant 20 heures, perdre de vue ses amis, sa famille et bientôt sa santé ;
- Être « stressé », « surbooké »... ça fait bien dans la conversation mais mal à la vie et à la feuille de paie en berne ;
- Un surengagement compense un manque d'effectif chronique ;
- L'hyperactivité professionnelle est valorisée mais pas payée.

### L'INFLATION, UN IMPÔT CAPITAL PRÉLEVÉ SUR LE TRAVAIL

La hausse des prix coule la rémunération du Travail.

**-3,8%, baisse en 1 an des salaires** = les salaires réels, compte tenu de l'inflation, ont baissé dans les pays de l'OCDE : du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le recul moyen est de 3,8%.

**La cupidité des capitalistes** = les profits sont dopés par les prix et la baisse de la valeur du travail.

### NOTRE SALAIRE MÉRITE L'ACTION !

- Indexation des salaires et pensions sur les prix ;

- Pas une heure de travail sans rémunération ;
- Réduction du temps de travail ;
- Augmentation générale des salaires, payée par un prélèvement obligatoire sur les profits ;
- Prise en charge intégrale des dépenses des santé par notre sécurité sociale.

